



SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

**SE FORMER AUX MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE  
PAR ALTERNANCE OU APPRENTISSAGE** code RNCP : 36788

## PRÉ-REQUIS

- Après une classe de 3<sup>e</sup> ou un CAP.
- Entretien d'admission.
- Passerelles possibles depuis une seconde ou une première d'un autre domaine, nous consulter.

## OBJECTIFS

- Découvrir les métiers du secteur des services : santé et social, animation, accueil, restauration, tourisme, collectivité territoriale, petite enfance,
- accompagner le jeune dans la construction de son parcours professionnel,
- associer, grâce à la **formation par alternance** un enseignement général et une expérience professionnelle riche et diversifiée.

## CONTENU FORMATION

- **57 semaines de stage sur 3 ans** dans des domaines variés avec un suivi personnalisé :
  - découverte des différentes structures dans le secteur du service à la personne,
  - acquisition de savoirs et de savoir-faire,
  - observation des publics : enfants, personnes en situation de handicap, personnes dépendantes.
- **55 semaines de formation** au sein de la MFR :
  - *formation générale* : français, mathématiques, histoire-géographie, EPS, éducation socio-culturelle, culture générale et technologique, biologie, anglais,
  - *formation professionnelle* liée aux besoins de la personne, au confort, aux pratiques professionnelles : santé, puériculture, animation, hygiène, cuisine.

**Nouvelle appellation :**

**Services aux  
Personnes et  
Animation dans les  
Territoires**

## APRÈS LE BAC PRO

- Accès aux formations en écoles spécialisées (AES Accompagnant Educatif et Social, AS Aide-Soignant, infirmière, auxiliaire de puériculture).
- Poursuite d'étude (BTS, Licence...).
- Entrée dans la vie active : dans le secteur de la santé et du social ou dans le secteur du tourisme et de l'animation.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- CCF et épreuves terminales écrites et orales.
- Diplôme Ministère de l'Agriculture.

## Contact MFR :

**Jérôme TRILLES,**

**Directeur**

## STATUT

- Le jeune a un statut d'élève (statut scolaire du Ministère de l'Agriculture) ou un statut d'apprenti y compris pendant les périodes de stages ou d'apprentissage.
- Il est assuré par la MFR pendant les stages (MSA).

### LES + DES MFR

- Suivi personnalisé des élèves : tutorat.
- Accompagnement dans la recherche de stage.
- Internat et vie résidentielle.
- Etablissement à taille humaine.



# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

**MFR-CFA de l'Iroise**

4 route de Mengleuz  
29290 SAINT-RENAN  
02 98 84 21 58

[mfr.st-renan@mfr.asso.fr](mailto:mfr.st-renan@mfr.asso.fr)  
[www.mfr-strenan.com](http://www.mfr-strenan.com)



Locaux accessibles PMR.

Nous contacter pour toute autre demande d'adaptation.

